



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 335-26 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de *Règlement numéro 335-26 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 13 avril 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement a pour but d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 4 mai 2026 à 19h30 au bureau municipal, situé au 772, rue Principale à La Présentation.

Le projet de *Règlement numéro 335-26 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus* est disponible au bureau de la municipalité situé au 772, rue Principale à La Présentation, aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à La Présentation, le 20 avril 2026.

JOSIANE MARCHAND

Directrice générale et greffière-trésorière